

MAISON DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

14 rue Jeanne Maillot
B.P. 1222
59013 LILLE CEDEX
 03.20.15.80.40

Le 28 janvier 2003

PLAN DE CLASSEMENT

2-00-00
1-15-30

Réf. : CDG-INFO2003-2/CDE

RAPPEL

LA REVISION DE LA SITUATION DES AGENTS DE CATEGORIE C NOMMÉS DEPUIS LE 01/08/1996 DANS UN GRADE DE LA CATEGORIE B

Comme je vous le précisais dans ma circulaire en date du 19 juillet 2002, le décret n° 2002-870 du 3 mai 2002 a apporté des modifications importantes aux dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale.

L'article 11 de ce décret prévoit ainsi que « les fonctionnaires territoriaux de **catégorie C** qui ont accédé, **depuis le 1^{er} août 1996**, par voie de concours (externe ou interne) ou par la voie de la promotion interne à l'un des cadres d'emplois de la **catégorie B** peuvent demander, dans un délai d'un an à compter du 6 mai 2002, à être reclassés (si les nouvelles dispositions leur sont plus favorables) dans leur grade à la date du 6 mai 2002 dans les conditions prévues par les nouvelles dispositions.

A ce titre, le service de « Gestion des Carrières » du Centre de Gestion du Nord a procédé au recensement et à l'examen attentif des situations individuelles des agents qui remplissaient les conditions prévues par l'article 11 dudit décret. Les collectivités concernées ont ainsi été destinataires pour chacun de ces agents d'un tableau retracant la simulation de carrière de l'intéressé ainsi qu'un modèle d'arrêté portant reclassement de l'agent lorsque les nouvelles dispositions étaient plus favorables.

Toutefois, si vous constatez que les services du Centre de Gestion ont omis de procéder à l'examen de la situation individuelle d'agents issus de cadres d'emplois de catégorie C et nommés par promotion interne ou après concours en catégorie B à compter du 1^{er} août 1996, il vous appartient de nous les faire connaître afin que nos services puissent vous aider, si vous le souhaitez, dans l'étude de ces dossiers.